Epreuves pass'cyclisme route : ouverture aux non licenciés

- carte à la journée

Les non licenciés FFC sont admis sur les épreuves Pass'cyclisme, sous conditions (décision BE du 23/11/2017 et du 25.01/2018). Ce dispositif journalier s'adresse à des pratiquants non licencié (es) de disciplines cyclistes, ou cyclistes titulaires d'une licence sportive incluant la pratique du sport en compétition.

- Modalités : formulaire à télécharger, pour l'inscription aux épreuves Pass'cyclisme route, pour le coureur + informations sur les assurances à renseigner et signer
- Documents à transmettre lors de l'inscription sur l'épreuve :
- Formulaire pré-rempli et signé (+signature de prise de connaissance de la notice d'assurance)
- Original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence sportive de l'année prouvant que le coureur possède ce certificat (sauf licence FFCT)
- Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)
- Tarif engagement:
- 9€ (titre journalier dont assurance) *tarification 2019 + 2 à 15 € (selon tarif organisateur)
- Paiement sur place. (chèque ou espèces)

NB : 4 participations maximum à l'année. Le pratiquant qui souhaite poursuivre une activité régulière au sein de la FFC, 2 titres journaliers sont déductibles sur une prise de licence de l'année.